



ARRÊTÉ D'ANNULATION N° AN01920120208400

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B, C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet de la CORREZE .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à TULLE, le 8 février 2012

Visé le : 15 février 2012

Monsieur Jean-Pierre LASSERRE
Le Président,

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de transmission	N° du précédent arrêté
V01911099846001	Adjoint technique de 2ème classe		31h50	COMMUNE DE BRIVE LA GAILLARDE	19100 Brive la gaillarde	30/09/2011	01920111005421